



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de l'Indre

23 JUN 2015

ARRETE n° 2015-E- / SDIS/ du
portant nomination à l'honorariat de M. Jean-Marc GIROUARD en qualité
de lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours
de Levroux à compter du 20/4/2015.

Le préfet,
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président,
du conseil d'administration du S.D.I.S.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure titre II – chapitre III et notamment les articles r723-61 à r723-63 ;

Considérant que M. Jean-Marc GIROUARD a été sapeur-pompier volontaire du 20 avril 1978 au 20 avril 2015 date de sa cessation d'activité ;

Vu le dossier de l'intéressé ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre.

ARRETEMENT

Article 1 - M. Jean-Marc GIROUARD, né le 14 août 1957 à Châteauroux (36) est nommé lieutenant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 20 avril 2015.

Article 2 - Conformément au code de justice administrative, le tribunal administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à la préfecture et ampliation sera adressée au service départemental d'incendie et de secours et notifiée à l'intéressé.

Le préfet,

Le président
du conseil d'administration du S.D.I.S.

Alain ESPINASSE

Louis PINTON